

LE REGLEMENT

Article 1 : PRÉSENTATION

La 2em édition de la Noktambule est organisée le Samedi 03 juin 2017 à Fort de France par l'association MSO « Martinique service organisations » Le départ de la manifestation sera donné à 20h00 précise aux bord de mer de Fort de France

Article 2 : PARCOURS

La NOKTAMBULE emprunte les rues de Fort de France. Le parcours est conforme au règlement des courses hors stade et aux dispositions réglementaires nationales de la charte des courses hors stade F.F.A. Le tracé de l'épreuve est consultable sur le site www.lanoktambule.com

Article 3 : ENGAGEMENT

L'épreuve est ouverte aux participant licenciés ou non, à partir de la catégorie Minimes, (14-15 ans). Il est expressément indiqué que les participants participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité. Les mineurs devront remettre une autorisation parentale dûment remplie et signée par l'un des parents.

La participation à cette épreuve est subordonnée à la présentation :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé option Running, ou d'un Pass Running délivré(e) par la FFA et en cours de validité ;
 - soit d'une licence FFCO, FFPM, UNSS ou UGSEL, portant la mention Running en cours de validité ;
 - soit d'une licence de Triathlon délivrée par la FF Triathlon, en cours de validité ;
 - soit pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical, mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course. Ces dispositions s'appliquent également aux coureurs étrangers.
- l'organisateur se réserve le droit d'accepter d'autres types de licence ou documents le dégageant de toutes responsabilités civile et pénal.

Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Article 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes à compter du 12 Février 2017. Le nombre d'engagés est limité à 2000. Inscription chez l'établissement INTERSPORT LAMENTIN ET DILLON les samedis 13 et 20 du mois de Mai 2017 de 13h à 18h dans la mesure des places disponibles. Les inscriptions auront lieu aussi sur le site internet www.lanoktambule.com du 12 février au 20 mai 2017. Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement, quelle que soit la raison, ne sera effectué. Il en est ainsi en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le montant de l'inscription est fixé à un tarif progressif de (12€) du 12 fév au 12 avril et du 13 avril au 27 mai 2017 (15€).

Article 5 : RETRAIT KIT COUREUR

Le retrait du kit coureur est à retirer, sur présentation d'une pièce d'identité, le vendredi 02 juin de 09h à 19h et le samedi 03 juin 2017 de 09h00 à 12h00 dans le magasin INTERSPORT DILLON UNIQUEMENT. En cas de non délivrance d'une licence ou d'un certificat médical lors de l'inscription, vous devez présenter l'un de ces documents lors du retrait du dossard. Le dossard devra être entièrement lisible et porté sur la poitrine du participant lors de la manifestation. Aucun concurrent ne pourra prendre le départ sans dossard.

Article 5.1 : OBLIGATION DISPOSITIF NOCTURNE

L'organisateur prendra les dispositions nécessaires afin que le parcours bénéficie de l'éclairage public prévu naturellement. Cependant tout participant à la NOKTAMBULE est dans l'obligation de porter un vêtement de couleur **flashy, fluo ou réfléchissant**. Il est conseillé fortement **de se munir d'accessoires ou de goodies fluo ou lumineux**.

Article 6 : RECOMPENSES

Les 3 premiers arrivant hommes et femmes licencié et Les 3 premiers arrivant hommes et femmes non-licencié. (Quel que soit la catégorie). Un sac récompense sera remis à l'arrivée à chaque concurrent. *J'accepte que mon nom et mon image apparaissent dans le classement qui sera diffusé sur internet ou sur tout autre média, à l'issue de cette épreuve.*

Article 6.1 : CHALLENGE ENTREPRISE NOKTAMBULE MSO

Le challenge est proposé aux Entreprises et à leurs salariés.

Le classement est effectué sur les cinq premiers participant (mixtes) de l'entreprise en additionnant leur place. Celle qui aura le plus petit total sera déclarée vainqueur. En cas d'égalité, l'équipe gagnante sera celle qui aura le participant le mieux classé dans la manifestation. Le challenge sera conservé pendant un an par l'entreprise gagnante et remis en jeu l'année suivante. Il sera définitivement acquis à l'entreprise après 3 victoires (consécutives ou non). Le nombre de participant engagés par entreprise n'est pas limité. Il faut au moins une femme de l'entreprise pour que l'établissement soit admis au challenge.

Article 7 : JURY D APPEL

En cas de contestations, les décisions du jury sont sans appel. Toute contestation portant sur un coureur à lieu 30 minutes avant le départ. Toute contestation est possible 30 minutes après affichage des résultats. Le Jury est composé de 3 membres : le Directeur de technique, un membre de l'organisation, président d'association.

Article 8: ASSURANCES

L'organisateur a souscrit à une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile et celles de leurs préposés. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

Article 9 : LA MANIFESTATION (ravitaillement, sécurité, sanitaire)

Un ravitaillement sera installé uniquement à l'arrivée. Les participants disposent d'un temps maximum de 2h30 pour effectuer le parcours. Après le passage du véhicule de fin de manifestation, les participants doivent se conformer aux règles de circulation du code de la route. La sécurité routière et la sécurité médicale sont assurées sur le parcours. Les services de santé peuvent décider de la mise hors manifestation d'un participant pour raison médicale.

Article 10 : EXCLUSION

Les bicyclettes, trottinettes, rollers et autres engins, motorisés ou non, sont strictement interdits sur le parcours.

Article 11 : DROIT A L'IMAGE

Par votre inscription à la « NOKTAMBULE 2017 », vous autorisez expressément MSO ainsi que ses ayants-droit (tels que les partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la manifestation sportive en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 12 : CNIL ET INTERNET

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à ms.organisation@gmail.com en nous indiquant votre nom, prénom et identifiant d'inscription.

Article 13 : PROCEDURE DU TIRAGE AU SORT

Pour que votre passage soit validé à l'arrivée, vous devez courir ou marcher l'intégralité du parcours sur la chaussée et franchir la ligne d'arrivée.

Article 14 : CODE DE BONNE CONDUITE

L'inscription à cette épreuve implique l'acceptation des termes du présent règlement et de toutes ses clauses.

Le concurrent s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à veiller à ce que son dossard, placé sur le torse, soit entièrement lisible lors de la course.